

**MARCHÉ TVX2017-01 TRAVAUX DE CRÉATION  
ET DE RÉHABILITATION DU CASIER 17A LOT 3**

REF: 2021-04-28-AR-PREF-10621-DL2021\_06\_07-DE  
REGU LE 28/06/2021

**FOURNITURE DE GRANULATS - Avenant de transfert n°2**

Entre

Le Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale (ValOrizon), dont le siège social est situé à l'Hôtel du département de Lot-et-Garonne, 47 922 AGEN Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Michel MASSET,

Adresse administrative : ZAE de la Confluence Chemin de Rieulet 47160 DAMAZAN

Et

La société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST Société par actions simplifiée au capital de 7 323 000 euros dont le siège social est situé Avenue Charles-Lindbergh à MERIGNAC 33 700, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 537 433 187, représentée par Pascal TRESKOS en sa qualité de Président

Le marché TVX2017-01 Travaux de création et de réhabilitation du casier 17a Lot 3 Fourniture de granulats, a été notifié le 28 avril 2017 pour une durée de 84 mois, à la société ROUSSILLE Société par Actions Simplifiée, au capital de 176 189 euros, dont le siège social est situé Lieudit Au Pont, à LAYRAC (47390), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 341 957 835.

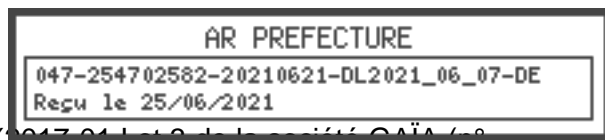
Par courrier reçu le 26 avril 2021, la SARL GAÏA a informé le syndicat de sa fusion-absorption dès le 1<sup>er</sup> avril 2021, par la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST CMGO, s'inscrivant dans le cadre d'une opération de réorganisation interne de la société GAÏA.

Par une décision d'Associé unique en date du 31 mars 2021, la société GAÏA a d'une part approuvé sa fusion par voie d'absorption par la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST CMGO qui se substituera aux Etablissements GAÏA dès le 1<sup>er</sup> avril 2021. La société GAÏA a fusionné l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST.

Les documents et renseignements, nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert, fournis par la « nouvelle » société CMGO, sont les suivants :

- Extrait KBIS de la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST CMGO
- Extrait KBIS de radiation de la société GAÏA
- Attestation d'assurance 2021
- Extrait KBIS de radiation de la société ROUSSILLE
- Avis de situation au répertoire SIRENE de la société GAÏA
- Nouveau RIB

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été convenu ce qui suit :



**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché n°TVX2017-01 Lot 3 de la société GAÏA (n° SIRET 49402440900281) à la société CMGO (n° SIRET 53743318700821).

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

**Article 2 : Avenant de transfert**

La société CMGO (n° SIRET 53743318700821) s'engage dans tous les droits et obligations liés à l'exécution du marché n°TVX2017-01 Lot 3.

Les éléments d'enregistrement administratifs à porter sur ce marché sont désormais :

- Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S de Bordeaux sous le numéro 537 433 187, n° de gestion 2021B01033,
- Dénomination raison sociale CMGO société par actions simplifiée
- Siège social : Avenue Charles-Lindberg chez COLAS Sud-Ouest 33700 MÉRIGNAC
- Relevé d'identité bancaire : titulaire du compte CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST SAS / Domiciliation LCL/ Code banque 30002 / Code agence 03822 / numéro de compte 0000060204E / Clé RIB 40.

**Article 3 : Autres clauses du marché**

Toutes les clauses du marché TVX2017-01 Lot 3 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**Article 4 : Date d'entrée en vigueur**

La fusion et la date d'entrée en jouissance de la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST (n° SIRET 53743318700821) est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Adresse de facturation :

CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST - CMGO

301, route de Garonne CS20051 47390 LAYRAC

A ....., le.....

Pour la société CMGO,

Par délégation Guillaume COLIN

Le Président de ValOrizon,

Michel MASSET

Comité syndical du 21 juin 2021

DL 2021\_06/07

**MARCHÉ TVX2017-01 TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DU CASIER  
17a sur l'ISDND DE MONFLANQUIN - LOT 3 FOURNITURE DE GRANULATS /  
AVENANT DE TRANSFERT n°2**

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **11 juin 2021**,  
s'est réuni, salle des fêtes de Damazan,  
sous la présidence de M. Michel MASSET, Président,  
le **lundi 21 juin 2021 à 10h00**.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7);

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5);

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS** : Joël KLEIBER (1);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Michel VERGNÉ (1);

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU (1).

**Nombre de conseillers en exercice : 37**

**Présents** : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, TONIN, MM. COLLADO, COUREAU, DE COLOMBEL, DERC, FALCOZ, GIRARDI, KLEIBER, MASSET, PIN, SEGALA, VERDELET, VERGNÉ (15)

**Représentés** : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BARJOU par M. MASSET, M. BILIRIT par M. COLLADO, M. LERDU par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PICCOLI par M. COUREAU, M. ROSO par M. FALCOZ, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, (7).

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET

**Nombre de délégués présents : 15**

**Représentés : 7**

**TOTAL : 22**

DL 2021\_06/07

**MARCHÉ TVX2017-01 TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DU CASIER  
17a sur l'ISDND DE MONFLANQUIN - LOT 3 FOURNITURE DE GRANULATS /  
AVENANT DE TRANSFERT n°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération DL2016\_06/01 autorisant le président à lancer le marché du casier 17 et notamment le marché n°TVX2017-01 lot 3 avec la société ROUSSILLE,

Considérant que le marché n°TVX2017-01 « Travaux de création et de réhabilitation du casier 17a sur l'ISDND de Monflanquin » Lot 3 Fourniture de granulats a été notifié le 28 avril 2017 pour une durée de 84 mois, à la société ROUSSILLE,

Vu la délibération 2018\_12/17 portant avenant de transfert n° 1 (de la société Roussille vers la société Gaïa),

Considérant que par courrier en date du 26 avril 2021, la SARL GAÏA a informé le syndicat de sa fusion-absorption à venir par la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST – CMGO, s'inscrivant dans le cadre d'une opération de réorganisation interne de la société GAÏA.

Par une décision de l'Associé unique en date du 31 mars 2021, la société GAÏA a approuvé sa fusion par voie d'absorption par la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST CMGO qui se substituera aux Etablissements GAÏA dès le 1<sup>er</sup> avril 2021. La société GAÏA a fusionné l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST (CMGO). A compter de cette date la société CMGO s'est intégralement substituée à la société GAÏA pour la totalité des droits et obligations résultant du marché TVX2017-01 Lot 3 Fourniture de granulats.

Les documents et renseignements, nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert, fournis par la société, sont les suivants :

- Extrait KBIS de la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST
- Attestation d'assurance 2021
- Extrait KBIS de radiation de la société GAÏA
- Avis de situation au répertoire SIRENE de la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST
- Nouveau RIB.

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été convenu de prendre un avenant de transfert n°2.

### Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le président à signer l'avenant de transfert n°2 au marché n°TVX2017-01 lot 3 Fourniture de granulats avec la société CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST,
  - Adresse de facturation :  
CARRIERES et MATERIAUX du GRAND OUEST - CMGO  
301, route de Garonne CS20051 47390 LAYRA
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Fait à Damazan, le 23 juin 2021

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Le Président,  
Michel MASSET

Publication / Affichage  
Le 23 juin 2021